

Règlement du défi du Million de Pas
Lancement le 25 Mars 2026
Centre Social Robert SCHUMAN

Information sur l'évènement

Organisateur : Centre social Schuman

Référent Willy Devaux

Dates : Du 25/03/2026 au 06/06/2026

Lieu: Centre social Robert SCHUMAN

Le DEFI

Le million de pas, une dynamique collective pour inciter et encourager la pratique d'une activité physique régulière, il rend les participants acteurs à part entière du projet.

A destination du grand public et du public fréquentant les centres sociaux de la ville de Melun ; -Lavoisier, -Picot, -Schuman, -la Boussole, le défi est ouvert à tous les habitants de la ville de MELUN et de [l'agglomération Melun Val de Seine](#).

De façon interactive, chaque participant devra transmettre ses résultats les vendredis, avant 12h, auprès de sa structure de référence. Chaque pas compte, à la maison, à l'extérieur, dans les transports, au sport et au centre social, avec son téléphone portable via une application podomètre (MACADAM recommandée).

La centralisation des pas est organisée au centre social Robert SCHUMAN par l'animateur du centre, Willy DEVAUX, [Tous les vendredis](#) du 25/03/2026 au 06/06/2026, chaque participant envoie une capture d'écran de son nombre pas hebdomadaire dans la boîte mail dédiée. Avec un objectif en vue de 1 000 000 de pas jusqu'au 6 Juin 2026 inclus. Le comptage des pas s'effectue dans l'intervalle d'une semaine. La somme des pas des participants sera calculée et affichée sur un compteur digital en temps réel, au centre social Robert SCHUMAN et [valorisé sur le site internet de la Ville](#).

Envoi des performances par mail : [Création d'une adresse électronique dédiée](#)

PARTICIPATION

Tout participant déclare connaître et accepter le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions.

Le participant n'a aucune obligation de résultat de pas, chaque pas enregistré dans l'application podomètre est capitalisable.

Chaque participant va à son rythme et réalise un nombre de pas selon son niveau.

Chaque participant est responsable de son inscription et celle des enfants dont il a la charge.

En cas de difficulté technique ou autre, le centre social Robert SCHUMAN peut décider d'interrompre le défi. Chaque participant sera alors informé de la situation par message.

Afin d'encourager et de valoriser les participations, des lots seront à gagner et remis le 06/06/2026 [aux 10 premières performances ou à redéfinir \(peut être tirage au sort du défi du million de pas\)](#).